



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 28 mai 2018

# Renforcer les centres-villes et bourgs ruraux **Soutien officialisé au projet de Saint-Hilaire-des-Landes**

Ce lundi 28 mai 2018, le maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Landes a signé un protocole financier avec l'État, la Région Bretagne, la Caisse des dépôts et l'Établissement public foncier de Bretagne pour engager un programme d'actions portant sur la redynamisation de son centre-bourg. Cette démarche s'inscrit dans le cadre l'appel à candidatures "dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux" qui a retenu, en octobre 2017, 60 projets innovants pour réinventer les centres et les adapter aux changements de mode de vie de leurs habitants et renforcer leur attractivité.

L'État, la Région Bretagne, l'EPF de Bretagne et la Caisse des dépôts sont convaincus du rôle moteur des centres-villes et centres-bourgs dans la cohésion territoriale et l'accompagnement des transitions, notamment écologiques et numériques. Mais ces centres sont, pour nombre d'entre eux, confrontés à des défis multiples en termes d'habitat, de commerce, d'aménagement... et doivent s'adapter aux nouveaux modes de vie de leurs habitants pour se renforcer. C'est en ce sens que les quatre partenaires ont lancé, en 2017, deux appels à candidatures pour soutenir les communes désireuses de réinventer leur centre par des programmes d'intervention globale : le 1<sup>er</sup> concernait les villes, le 2<sup>nd</sup> les bourgs ruraux.

Les 60 opérations retenues recevront un soutien global de près de **29 M€**. Parmi elles, 35 sont en phase travaux : 23 bourgs (près de 14 M €) et 12 villes (près de 14M €). Elles font l'objet d'un protocole d'une durée de **4 ans** que l'État, la Région, la Caisse des Dépôts et l'Établissement public de Bretagne signent avec les communes concernées.

### **Un nouvel appel à candidatures partenarial Etat – Région – EPF Bretagne et Caisse des Dépôts sera lancé en septembre 2018**

L'objectif restera de soutenir des projets globaux, multi-acteurs et multi-maîtrises d'ouvrages, sur un périmètre géographique défini. La concertation avec la population et la cohérence des projets avec la stratégie territoriale poursuivie par les collectivités concernées dont les intercommunalités sont plus que jamais des conditions de réussite de tels projets.

Les modalités seront précisées en septembre, pour un retour des dossiers attendu en janvier 2019.

## **Saint-Hilaires-des-Landes: un projet d'aménagement pour l'attractivité du centre-bourg**

Le projet consiste à l'aménagement du cœur d'un îlot en plein cœur du centre-bourg pour revitaliser celui-ci. Ainsi une liaison piétonne facilitera le désenclavement et les circulations douces, des aménagements d'espaces verts, de stationnement modifieront l'organisation parcellaire et favoriseront les lieux de rencontre et le lien social.

Ce projet d'aménagement fait suite à une étude sur la revitalisation des cœurs de bourg, portée par l'intercommunalité.

**Saint Hilaire des Landes sera subventionnée à hauteur de 100 000 € (soit près de 27 % du montant total des travaux) au titre de l'appel à candidatures régional.**

## **12 projets retenus en Ille-et-Vilaine**

Au côté de Louvigné-du-Désert, 7 autres communes (6 bourgs et 1 ville) ont vu leur candidature retenue au stade "travaux" :

- **Guipry-Messac** (3 773 habitants – 1 000 000 €)
- **Le Pertre** (1 408 habitants – 291 200 €)
- **Saint-Hilaire-des-landes** (1028 habitants – 100 000 €)
- **Saulnières** (717 habitants – 753 921 €)
- **Servon sur Vilaine** (3 555 habitants – 974 937 €)
- **Val-d'Anast** (3 818 habitants 638 534 €)
- **Redon** (8 921 habitants – 726 297 €).

Au côté de Saint-Georges-de-Reintembault, 5 autres communes (3 bourgs et 2 villes) ont vu leur candidature retenue au stade "études" :

- **Iffendic** (4 457 habitants 8 600 €)
- **Pipriac** (3 885 habitants – 40 000 €)
- **Guehenno** (807 habitants – 42 000 €)
- **Montfort-sur-Meu** (6 474 habitants – 22 500 €)
- **Plélan-le-Grand** (3 772 habitants – 38 000 €).

### **Contacts presse :**

Région Bretagne – Rose-Marie LOUIS : 02 99 27 13 54 ou [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)

Dreal Bretagne – Marie Vergos : 02 99 33.42.11 ou [marie.vergos@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie.vergos@developpement-durable.gouv.fr)

## **ANNEXE 1. “Dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux” : retour sur les résultats d’un l’appel à candidatures innovant et multi-partenarial**

De 415 habitants pour la plus petite (Mellionec) à 45 200 pour la plus grande (Saint-Brieuc), 39 bourgs et 21 villes, des communes urbaines, littorales ou rurales : le profil des communes lauréates est très varié, tout comme leurs projets...

Les collectivités candidates étaient invitées à élaborer des projets répondant aux usages des habitants avec des activités économiques diversifiées, des commerces, renforçant le lien social, avec une politique culturelle et patrimoniale ambitieuse, avec un habitat adapté aux parcours résidentiels, aux enjeux de mixité sociale et générationnelle, une bonne accessibilité... Il s’agit de construire des démarches croisant l’ensemble des enjeux auxquels elles sont confrontées.

Lors de l’examen des candidatures, l’État, la Région Bretagne, l’Etablissement public foncier de Bretagne et la Caisse des dépôts ont été attentifs à plusieurs éléments :

- la qualité du pilotage et la co-production du projet avec les acteurs du territoire (dont les habitants)
- l’approche intégrée (transversalité, création de lien)
- la cohérence, notamment au regard des autres actions entreprises sur le territoire.

Les 4 partenaires ont également porté un regard appuyé sur le caractère innovant et expérimental des opérations. L’idée est de tester de nouveaux modèles de développement, qui puissent être utiles à tous les territoires.

**Le caractère novateur de cet appel à candidatures multi-partenarial a été salué par Acteurs publics qui décerne chaque année les « Victoires des Acteurs publics » aux meilleures initiatives en matière de modernisation de l’action publique : jeudi 8 février, les partenaires se sont ainsi vus remettre à l’Assemblée nationale, la Victoire des Acteurs Publics 2018 dans la catégorie « Territoires durables ».**

## ANNEXE 2. Focus sur le projet de Saint Hilaires-des-Landes

### Scénario d'aménagement retenu

Des aménagements pour pacifier la rue des estuaires (RD18) et sécuriser les traversées piétonnes et le nouveau débouché

Des espaces publics innervant le cœur de l'îlot

- permettant une desserte automobile et piétonne
- Des accès automobiles publics en impasse avec placette de retournement au nord et au sud de l'îlot
- Un maillage de chemins piétons reliant le cœur de l'îlot à son environnement proche

Une réorganisation parcellaire et des démolitions permettant:

- d'offrir à chaque logement un espace extérieur privatif attenant et un stationnement
- De proposer de nouvelles parcelles constructibles en plein cœur de bourg

Un cœur d'îlot vert et piéton, espace de vie et d'animation s'appuyant sur le petit patrimoine existant (four à pain, puits, château d'eau belvédère...)

Une opération d'extension du cœur de bourg à terme

- une réserve foncière à maîtriser
- une extension du cimetière à reconfigurer en conséquence

Des vues à prendre en compte dans la composition des espaces



